

**Rapport sur la visite de la Configuration République Centrafricaine (RCA) de la
Commission de Consolidation de la Paix à Bangui
13-15 février 2019**

Contexte :

1. En ma qualité de Président de la Configuration République Centrafricaine de la Commission de Consolidation de la paix, je me suis rendu à Bangui du 13 au 15 février 2019. Pour la première fois depuis l'élection du Maroc à la tête de la Configuration en 2014, j'ai été accompagné au cours de cette visite par une délégation d'experts composée de membres de la Commission, à savoir la Chine, la France, l'Italie, la République de Corée et la Fédération de Russie. M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général à la Consolidation de la Paix, Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire général pour l'Afrique, ainsi que leurs équipes respectives ont également fait partie de la délégation qui s'est rendue en RCA. La représentante permanente de la RCA auprès des Nations Unies s'est

5. Dans l'ensemble, j'estime que la signature de l'Accord de paix représentait un moment historique pour la RCA et bénéficiait du large soutien de la communauté internationale, en particulier des pays voisins, de l'Union Africaine et de l'ONU. L'accord ouvre une fenêtre d'opportunité pour surmonter la crise centrafricaine, tout en restant conscients des défis multiples et complexes qui nous attendent. Les solutions devraient tenir compte des fondements existants tels que la constitution, les recommandations du Forum de Bangui de 2015 et le RCPCA. Il faudra adresser les enjeux par ordre prioritaire. Il sera important pour la population de tirer des dividendes rapides et concrets de l'accord, tout en maintenant l'attention sur les besoins à moyen et long terme en matière de consolidation de la paix et de développement.

6. Un thème récurrent dans nos discussions a été la nécessité de continuer à s'engager avec les acteurs régionaux, la sous-région et en particulier avec les voisins de la RCA, pour assurer leur soutien continu au processus de paix, en relançant par exemple les commissions mixtes bilatérales, et en traitant les questions liées à la transhumance, aux réfugiés et au contrôle des frontières. J'ai également noté que la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, appelait vivement à participer à la phase de mise en œuvre de l'accord. Une paix durable exigera l'appropriation et la participation de l'ensemble de la population. Il est donc essentiel qu'une campagne de communication forte s'adresse à la population pour expliquer l'accord, dissiper tout malentendu et engager le dialogue, même sur des questions difficiles. Cela aiderait à gérer la frustration et les attentes.

Réunions sur l'Initiative Africaine et l'Accord de paix :

7. Des rencontres avec le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, la Ministre des Affaires Etrangères et un déjeuner de travail avec le G5+ ont porté sur l'évolution de l'Accord de paix entre le Gouvernement et 14 groupes armés et les possibilités et défis potentiels pour son application. De l'avis général, l'accord de paix récemment signé était différent des précédents, compte tenu de l'engagement ferme du Gouvernement et des principales parties prenantes en faveur de son succès, et constituait une base solide pour aller de l'avant. Le Gouvernement s'est déclaré fermement résolu à ce qu'il soit rapidement mis en œuvre. Le rôle de chef de file de l'Union Africaine, avec l'appui de l'ONU, est crucial pour la réalisation de l'accord. Il est maintenant temps d'aller de l'avant avec la mise en œuvre.

Dans l'avenir immédiat, il y avait trois dispositions essentielles mais difficiles à appliquer :

- a) Création d'unités mixtes spéciales composées d'éléments des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de groupes armés ;
- b) Le lancement d'une commission inclusive composée de représentants du Gouvernement et des groupes armés, qui soumettrait un rapport sur les mesures à prendre en matière de justice à la Commission Vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR); qui devrait être opérationnelle trois mois après la signature de l'accord ;
- c) Permettre aux groupes armés éligibles de former des partis ou mouvements politiques avant les élections de 2020-2021.

L'un des défis consisterait à mettre en œuvre ces dispositions dans des délais stricts. Le succès dépendra en fin de compte des dividendes de la paix que l'accord procurera à l'ensemble de la population. Il serait essentiel de s'assurer le soutien continu des acteurs régionaux, en particulier des voisins de la RCA. Compte tenu du manque flagrant de capacités et de ressources, la poursuite

de l'appui politique et financier de la MINUSCA, du projet PBF, de l'ensemble du système des Nations Unies et de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'accord restera essentielle.

8. Nous avons félicité le Gouvernement d'être parvenu à un accord, exprimé l'espoir qu'il ouvrirait la voie à un retour à une paix et à une stabilité durables, et souligné que la CCP resterait à la disposition de la RCA pour appuyer l'application de l'accord. Nous avons souligné l'importance d'assurer l'inclusion pendant la phase de mise en œuvre, en particulier des femmes et des jeunes, et de répondre aux besoins de tous les segments de la société, proposant de tirer les enseignements des consultations publiques qui ont eu lieu pendant le Forum de Bangui. Nous avons souligné que le rôle de rassembleur de la CCP pourrait être mis à profit pour assurer la cohérence des efforts internationaux à l'appui de l'accord de paix et expliqué que le PBF avait investi plus de 16 millions de dollars au cours de l'année écoulée dans des domaines clefs tels que la mise en œuvre du RCPCA et le soutien à la médiation de l'Initiative africaine.

9. Le président Touadera a souligné qu'il était personnellement investi dans le succès de l'accord. S'il est important de parvenir à un accord de paix avec les groupes armés, assurer leur participation constructive à la reconstruction restera un défi et nécessitera une assistance internationale à de nombreux niveaux, notamment sous forme d'expertise et d'appui politique et financier. Il était essentiel de poursuivre la mise en œuvre du RCPCA et de renforcer son secrétariat pour aider à accroître la capacité d'absorption. Une priorité immédiate était d'expliquer l'accord à la population dans tout le pays pour s'assurer de son adhésion et prévenir la désinformation. L'appui de la MINUSCA au processus de paix a été vital, en particulier après le renouvellement de son mandat. Pour aller de l'avant, l'appui de la mission à la mise en œuvre des éléments complexes de l'accord de paix, en particulier en ce qui concerne les unités mixtes et les questions de responsabilité et de

qu'une grande partie du pays est difficilement accessible ; il a appelé la MINUSCA à continuer de soutenir le transport des parlementaires vers leurs mandats respectifs pour faciliter la communication et la sensibilisation. Il a ajouté que l'Assemblée nationale organiserait des séances de travail à l'intention de ses membres pour définir une stratégie visant à faire participer leurs électeurs à la mise en œuvre de l'accord de paix. Bien que l'Assemblée nationale ait approuvé le budget national en décembre, elle devra examiner la nécessité de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de l'accord. Il a en outre souligné qu'il importait que le processus de paix soit ouvert à tous.

11. Mme Baipo-Temon, Ministre des Affaires Etrangères, a souligné que si la signature de l'accord de paix représentait une occasion sans précédent pour la RCA, le pays devrait rapidement passer à la mise en œuvre de l'accord en se concentrant sur la réconciliation, l'état de droit, la justice et la communication avec la population. Elle a énuméré comme priorités immédiates la formation des fonctionnaires pour remédier à certaines des lacunes flagrantes en matière de capacités, la mise en place de la Commission sans exclusive chargée de faire rapport à la Commission et la répartition

armés étaient composés de jeunes et qu'il serait crucial pour la paix de trouver des moyens de les inclure dans la vie sociale, économique et politique. Enfin, nous avons souligné l'importance de la société civile et des acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'accord de paix, ainsi que le fait que la cohésion sociale n'est possible que grâce à la participation active de tous les segments de la société.

Réunion sur le Plan national de consolidation de la paix et de relèvement (RCPCA) :

14. Avec le Ministre de la planification, M. Felix Moloua, nous avons expliqué le rôle de la CCP dans l'accompagnement de la mise en œuvre du RCPCA et le suivi des engagements pris lors de la Conférence de Bruxelles. Nous avons souligné que l'accord de paix pourrait marquer un tournant pour la consolidation de la paix et la reconstruction en RCA, et nous avons demandé comment l'accord de paix pourrait influencer la mise en œuvre du RCPCA. Étant donné que 90% des groupes armés étaient apparemment des jeunes, nous nous sommes interrogés sur les efforts déployés pour les désarmer et les réintégrer dans la société.

15. Le Ministre a expliqué que la viabilité de l'accord de paix dépendra de sa capacité à apporter la paix et les dividendes du développement à la population. Telle est la logique sous-jacente du RCPCA, et sa mise en œuvre aura un impact critique sur la durabilité de la paix. L'année 2018 a été marquée par des améliorations notables dans la mise en œuvre de la RCPCA, mais le Gouvernement continue d'éprouver des difficultés en matière de capacité d'absorption et d'exécution, notamment en raison de l'absence de son absence dans une majeure partie du territoire en dehors de Bangui. La signature de l'accord de paix a nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre du RCPCA en tant que moyen de renforcer la capacité de l'État. Le Ministre était conscient des attentes élevées que l'accord de paix susciterait et de la nécessité pour le Gouvernement d'agir rapidement et avec un grand impact. Une retraite était prévue pour évaluer l'impact de l'accord de paix sur la RCPCA et le type d'appui dont les partenaires auraient besoin. Le renforcement du secrétariat du RCPCA serait une première étape essentielle pour assurer une meilleure coordination des efforts, travailler avec tous les acteurs, assurer une meilleure communication avec la population et cartographier les progrès. A plus long terme, l'accent devrait être

être rel

rencontrées pour déployer le personnel judiciaire dans les zones rurales. Le Ministre a rendu compte des efforts visant à renforcer les institutions judiciaires, notamment le déploiement du personnel judiciaire dans tout le pays, le recrutement d'agents pénitentiaires et de greffiers. La qualité du personnel est également importante : avec l'appui de l'ONU, des programmes de renforcement des capacités et de formation sont en cours. Un décret portant création de la commission chargée d'examiner tous les aspects du conflit et de soumettre son rapport à la CVJRR est en place, conformément aux dispositions de l'accord de paix. Il a ajouté que l'accord de paix comprenait une disposition sur la création d'un Fonds au profit des victimes, mais que cela pourrait prendre du temps à se concrétiser. Le Ministère prépare actuellement une politique de justice sectorielle qui aidera à mettre l'accent sur des questions prioritaires telles que la justice transitionnelle, la Cour Pénale Spéciale et la démilitarisation des prisons. Avec l'appui du PNUD, un projet de loi sur l'aide judiciaire a été élaboré et sera bientôt soumis au Conseil des ministres. La justice militaire est un autre domaine prioritaire. Lors d'une autre réunion avec divers donateurs en faveur de l'état de droit, nous avons entendu des préoccupations concernant le manque de clarté du processus menant à l'opérationnalisation de la CVJRR, y compris le montant des ressources qui seraient nécessaires. Des préoccupations similaires ont été exprimées en ce qui concerne les ressources du Fonds au profit des victimes. Les donateurs ont appuyé la politique de justice sectorielle en cours d'élaboration, qu'ils considèrent comme une étape importante pour les aider à définir leurs priorités.

17. Au cours de nos discussions, nous avons insisté sur le fait que l'accès à la justice doit être étendu aux communautés vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, et inclure également les mécanismes de justice communautaire. Nous avons noté que l'élaboration de la politique sectorielle de la justice, qui identifiera les domaines prioritaires pour la réforme de la justice en RCA, pourrait aider à mobiliser des ressources. La CCP serait prête à aider à communiquer les priorités et les besoins. Nous avons souligné l'importance des gestes symboliques à l'égard des victimes, même si le Fonds au profit des victimes mettra plus de temps à être créé et doté de ressources. Nous avons souligné que les efforts conduisant à la création du Fonds d'affectation spéciale devraient être liés au cadre général concernant les réparations en faveur des victimes.

18. Avec le représentant de la Banque mondiale, M. Robert Jaoude, nous avons discuté des défis actuels et du manque de ressources qui continuent d'entraver la mise en œuvre du RCPCA. M. Jaoude a souligné qu'en dépit des améliorations dans sa mise en œuvre, les difficultés à déployer le gouvernement en dehors de la capitale en raison d'un manque de services et de sécurité, combinées à la faible capacité d'absorption du Gouvernement centrafricain, continuent à entraver l'exécution efficace et rapide. Pourtant, la Banque mondiale en RCA voulait éviter de canaliser tous les investissements vers des zones sécurisées. Ils ont participé à un large éventail d'activités de soutien au RCPCA, y compris la deuxième phase du projet "LONDO", qui a permis de fournir des emplois temporaires dans des zones sujettes aux conflits, la rénovation de bâtiments officiels et de centres de santé, la construction de routes principales, un important programme de transferts monétaires et un projet énergétique global qui commencera à produire de l'électricité à Bangui dans les deux prochaines années. La Banque a été en mesure d'accorder la priorité au développement communautaire, grâce à ses instruments flexibles. Elle est engagée dans plusieurs projets en préparation pour soutenir les collectivités qui avaient besoin d'eau, d'électricité et d'infrastructures par des interventions à petite échelle. L'accord de paix est une occasion importante pour la Banque d'aider à instaurer la confiance. Si la situation sécuritaire se stabilisait, certains de

ces projets pourraient rapidement produire des résultats tangibles sur le terrain, démontrant l'impact positif de l'accord de paix pour les populations dans le besoin. Outre plusieurs projets de

de dollars), et son plan d'action pour 2019 qui était axé sur la cartographie des bureaux de vote et la fourniture de matériel électoral. L'ANE a noté, en particulier, le défi inhérent à la transformation des groupes armés en partis et mouvements politiques, qui a été exacerbé par l'exigence d'un casier judiciaire vierge pour pouvoir se présenter aux élections. Nous avons souligné que les élections de 2020-2021 constituaient une étape importante pour le processus démocratique en RCA et que la CCP continuerait d'appuyer ce processus.

23. Le Président de l'Assemblée nationale, Laurent Ngon Baba, a expliqué que l'Assemblée examinait déjà le projet de code électoral, ce qui permettrait d'améliorer l'inclusion du processus électoral. Les principaux donateurs en faveur de l'état de droit ont souligné la nécessité pour l'Assemblée nationale d'aller de l'avant avec la loi sur la décentralisation, condition préalable au succès des élections locales. L'ANE nous a informés que le projet de code électoral comprenait des dispositions visant à augmenter le nombre de commissaires et le nombre minimum de femmes commissaires. Nous avons également rencontré des femmes parlementaires dans le cadre de notre visite au projet PBF sur l'égalité des sexes et discuté avec elles de leur rôle potentiel dans l'amélioration de la participation des femmes au processus électoral.

Projets du PBF sur l'égalité des sexes et l'appui à la police et à la gendarmerie :

24. Les résolutions jumelles sur la consolidation de la paix et le maintien de la paix appellent à de meilleures synergies entre la CCP et le PBF, à l'appui d'une approche stratégique pour le maintien de la paix. Le plan de travail de la configuration est pour l'essentiel aligné sur les projets du PBF en RCA, les deux instruments donnant la priorité à l'appui au RCPCA, aux élections, aux questions relatives aux femmes et aux jeunes et à la médiation. Au cours de notre visite en RCA, nous avons eu l'occasion de visiter deux projets du projet PBF : a) un projet dirigé par ONU Femmes et le PNUD sur la promotion de la participation politique des femmes et leur engagement dans les processus de dialogue national, et b) un projet conjoint PNUD-MINUSCA sur le soutien à la police et la gendarmerie comme piliers critiques de la sécurité, l'état de droit, la justice et la paix en RCA. Nous avons été heureux d'observer la capacité du Fonds à fournir un appui dans ces domaines

et la réduction de la violence communautaire, et de traiter les questions liées à la transhumance. Il est essentiel que le PBF conserve son rôle souple et catalytique à l'appui de la mise en œuvre de l'accord, particulièrement en raison des échéanciers serrés et de la nécessité de présenter rapidement les résultats. Nous continuerons également d'utiliser la CCP comme plate-forme pour

29. L'appui à la préparation et à l'organisation des élections de 2020-2021 et à leur caractère inclusif sera essentiel. **La CCP continuera de suivre l'évolution du processus électoral en RCA et d'attirer l'attention sur les risques et les défis en suspens**, tout en rassemblant les partenaires internationaux et régionaux pour attirer l'attention sur les possibilités et les défis liés aux élections et identifier les lacunes et les défis du processus électoral précédent, notamment ceux qui concernent le renforcement de la participation des femmes. **J'ai l'intention d'organiser une session sur le processus électoral en temps opportun, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les parties concernées du système des Nations Unies.**

30. **La CCP continuera également d'assurer le suivi de la mise en œuvre du RCPCA, en particulier à la lumière de l'accord de paix. J'ai l'intention d'organiser une session spéciale sur l'état de droit et la Cour Pénale Spéciale**, au cours de laquelle j'expliquerai les progrès accomplis, les succès remportés, les difficultés rencontrées, les capacités et les ressources disponibles. **Je continuerai également à utiliser la plate-forme de la CCP pour discuter du partenariat de l'ONU avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, dont le FMI.** Enfin et surtout, la CCP continuera de donner des conseils au Conseil de sécurité, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le mandat de la MINUSCA.

31. Suite au lancement, le 7 janvier dernier, du plan d'action humanitaire 2019 pour la RCA et face à l'urgence humanitaire en cours, j'ai également remis au Président de la République une invitation, en ma qualité de Président du volet humanitaire de l'ECOSOC, à participer à la réunion annuelle